

**PROCES VERBAL**  
**SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 20 Juin 2014**

L'an deux Mil quatorze le vingt du mois de juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué en séance ordinaire s'est réuni en Mairie sous la présidence de Madame SIMONETTI Chantal Première Adjointe.

**Etaient présents** : Mesdames et Messieurs QUIRIN Jean-Pierre, COLLERY Christine, Adjoints au Maire, DELAQUEZE Martine, DUPOIRIER Irène, PENOT Monique, COUDRIER Christine, AUBEL Adeline, LENOUVEL Yannig, SIGNORET Harry, ANGENARD Jean-Pierre, GARNIER François, BAUCHET Dominique, MARQUAIS Gilles, conseillers municipaux.

**Absents excusés** : Michel CITHER, Maire (a donné pouvoir à Chantal SIMONETTI)

**Secrétaire de séance** : Madame Martine DELAQUEZE

**Remboursement du dépôt de garantie à l'Entreprise ORTEC Environnement**

Madame la Première Adjointe rappelle qu'en date du 23 mai 2013, l'entreprise ORTEC Environnement a donné congé du local qu'elle occupait au CORUM 1 avec effet au 30 novembre 2013.

Un état des lieux de sortie a été réalisé le 04 décembre 2013 et n'a fait l'objet d'aucune observation de notre part.

De ce fait, nous devons rembourser à l'entreprise le dépôt de garantie qui s'élève à 900 Euros.

Afin de procéder aux écritures comptables, il convient de procéder aux modifications budgétaires suivantes :

-Diminution de crédit au compte 020 « dépenses imprévues » : - 900 €

-Augmentation de crédit au compte 165 « dépôts et cautionnements reçus » : + 900 €

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil municipal après en avoir délibéré décide :

-De rembourser le dépôt de garantie à l'Entreprise ORTEC Environnement d'un montant de 900 euros,

-D'autoriser le maire à procéder aux modifications budgétaires nécessaires comme indiquées ci-dessus.

**Remboursement à la Société SOPHIL'IM des frais d'électricité et du gaz du local médical appartenant à la commune**

Madame la Première Adjointe expose au conseil municipal, qu'en attendant le transfert des contrats d'électricité et de gaz du local médical appartenant à la commune de Bueil, situé au 1 bis rue du Bois, l'aménageur la Société SOPHIL'IM a avancé les frais à savoir :

-Electricité : 52,51 €

-Gaz : 322,11 €

Soit une somme totale de 374,62 €

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil municipal, décide :

-de rembourser à la Société SOPHIL'IM la somme de 374,62 €

-d'autoriser le Maire à procéder au mandatement de la somme.

**Acceptation d'un chèque d'avoir ORANGE**

Madame la Première Adjointe expose qu'à la suite de la résiliation de nos contrats téléphoniques et internet auprès de notre ancien opérateur ORANGE, cet opérateur était redevable d'une somme de 58,87 €, correspondant à un avoir.

Sur proposition de la Première Adjointe, le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide :

- d'accepter la somme versée par ORANGE
- mandate le Maire de procéder à l'encaissement de la somme de 58,87 € au compte 7788

### **Acquisition immobilière SCI SILVA – Modification budgétaire - Delibération modificative n° 1**

Madame la Première Adjointe expose ce qui suit :

La Commune a exercé son droit de préemption afin d'acquérir un ensemble immobilier appartenant à la SCI SILVA – sis à BUEIL – Zone d'activités « Sous le Beer » afin de délocaliser les services techniques.

Le décompte financier de cette acquisition établi par la SCP GALANDON de Bréval (Yvelines) s'élève à 397 200 Euros.

Afin de passer les écritures comptables correspondantes, il est donc nécessaire de procéder aux modifications budgétaires suivantes :

- Diminution de crédit à l'opération 240 « aménagement abords de la gare et création d'un parking » - 400 000 €
- Augmentation de crédits au compte 2115 « terrains bâtis » + 400 000 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte d'apporter au budget primitif 2014 les modifications reprises ci-dessus et autoriser le Maire à signer tous les actes correspondants.

### **Encaissement du chèque de remboursement du sinistre du 17/10/2013**

Madame la Première Adjointe expose au Conseil municipal que la Compagnie MATMUT nous adresse un chèque d'un montant de 193,51 € en remboursement du solde définitif du sinistre du 17 octobre 2013 concernant une dégradation de barrière de signalisation au droit du coiffeur sis à Bueil - 14 grande rue.

Le Conseil municipal est amené à se prononcer sur l'acceptation de ce règlement.

Entendu le rapport présenté par Madame Chantal SIMONETTI, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil municipal décide d'accepter le chèque d'un montant de 193,51 € proposé par la MATMUT.

### **Participation du SIVVEA**

Madame la Première Adjointe expose au Conseil municipal qu'à l'élaboration du Budget Primitif 2014 nous n'avons pas connaissance du montant de la participation 2014 du SIVVEA. Celle-ci s'élève à 3 181,16 €, montant qui a augmenté considérablement par rapport à 2013.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Abstention : 9
- Contre : 4
- Pour : 2

Refuse de payer la participation 2014 réclamée par le SIVVEA soit la somme de 3 181,16 € mais s'engage à verser audit syndicat la même participation que 2013, soit : 1 603,23 €.

Le Conseil municipal est très mécontent de l'augmentation de la participation de la commune d'autant plus que la voie verte ne passe pas encore sur son territoire.

Il précise que cette participation ne concerne que la partie fonctionnement de la voie et s'interpelle sur le montant des participations des communes le jour où la voie verte existera dans son intégralité.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au Président du SIVVEA.

### **Frais d'études mandatées au compte 2031 – Intégration au compte 23**

Des dépenses de frais d'études ont été mandatées au compte 2031 sur l'exercice 2012, à savoir :

- aménagement rue du silo : 1406,50 €
- sanitaires du boulodrome : 344,45 €
- étude du pôle multimodal : 14 011,14 €
- étude pour l'aménagement de sanitaires au boulodrome

Ces sommes ne peuvent figurer indéfiniment au compte 2031.

Ces études ayant été suivies de réalisations, il convient donc de les intégrer au compte 2315 et 2313 /chapitre 041.

Après avoir entendu l'exposé qui précède, le Conseil municipal, décide de procéder aux modifications budgétaires suivantes :

-Dépenses d'Investissement :

- Ouverture de crédit au compte 2315 « installation de voirie »/Chapitre 041 : 15 417,64 €
- Ouverture de crédit au compte 2313 « constructions » / Chapitre 041 : 918,53 €

-Recettes d'Investissement :

- Ouverture de crédit au compte 2031/Chapitre 041 : 16 336,17 €

### **Restauration scolaire – augmentation du prix du repas**

Compte tenu de l'évolution des prix appliquée par notre prestataire de service pour la fabrication et fourniture des repas au restaurant scolaire, Madame la Première Adjointe propose au Conseil municipal de majorer les prix des repas du restaurant scolaire facturés aux familles.

Sur proposition de la Première Adjointe, à l'unanimité,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014 de majorer de 1,73 % les prix des repas appliqués au restaurant scolaire, à savoir :

- Prix du repas du 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> enfant est porté de 3,48 € à **3,54 €**
- Prix du repas du 3<sup>ème</sup> enfant et des suivants est porté de 2,80 € à **2,84 €**
- Prix du repas des enfants non résidents est porté de 3,98 € à **4,04 €**
- Prix du repas des enfants occasionnels est porté de 4,85 € à **4,93 €**
- Prix du repas des adultes est porté de 4,44 € à **4,51 €**

Le Conseil municipal charge Monsieur le Maire de l'application de ces nouveaux tarifs.

### **Subvention exceptionnelle à l'association pour le Don du Sang bénévole du Plateau et de la vallée d'Eure.**

L'association pour le don du sang bénévole du Plateau et de la vallée d'Eure organise le 18 avril 2015, le 28<sup>ème</sup> congrès Régional des Associations pour le Don du Sang bénévole de Haute Normandie qui se tiendra à Ezy-sur-Eure.

Il est proposé au Conseil municipal d'associer la commune de Bueil à cette organisation.

Pour ce faire, Madame la Première Adjointe propose au Conseil municipal d'allouer une subvention exceptionnelle d'un montant de 400 Euros.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'allouer une subvention exceptionnelle de 400 Euros
- d'autoriser le Maire à procéder aux écritures comptables nécessaires pour le versement de ladite subvention.

### **Informations et questions diverses**

- Wilfried ROBERT, entrepreneur d'entretien de parcs et jardins se propose de louer à la commune un terrain situé au CORUM d'une superficie d'environ 1000 m2 pour y créer une unité de stockage de granules bois pour le chauffage. Avant de prendre une quelconque décision, le Conseil municipal demande que Monsieur le Maire

le rencontre pour lui présenter son projet et pour fixer les conditions financières de l'autorisation d'utilisation précaire. Il sera précisé dans cette autorisation que la commune se réserve le droit de récupérer le terrain à tout moment.

- Permanence « démarches Emploi » : Monsieur Eric DUMETIER se propose bénévolement de tenir une permanence en mairie pour aider les demandeurs d'emploi dans leurs recherches. Le Conseil municipal décide de lui prêter le bureau situé à l'étage de la mairie donnant directement sur la place les vendredis de 15h30 à 18h30.
- Permis d'aménager au lieu-dit « Le Galabé » : compte tenu du poste « gaz » situé près du terrain faisant l'objet de ce permis d'aménager et du retrait de 25 m obligatoire, il est demandé à la commune si dans l'état actuel de la procédure du Plan Local d'urbanisme il est encore possible de classer 1800 m<sup>2</sup> de terrain en zone U alors que ce terrain est classé en zone N (naturelle). Le conseil municipal n'est pas opposé à ce déclassement mais doit se rapprocher du Bureau d'études car une réunion est prévue avec les Personnes Publiques associées.
- Monsieur MARQUAIS demande qu'il soit procédé au nettoyage du chemin communal donnant « rue du Bois », celui de l'impasse du Pavillon et le chemin le long de la propriété Bordenave.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée  
Ont signé au registre les membres présents**